

CONSEIL MUNICIPAL DE VAUDEVANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 AVRIL 2018

Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat -Françoise Deschamps - Michel Duclos - Denis Mandon - Romain Serpenet - Simon Rosant

Absents excusés : Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Absents : Hervé Besson - Loïc Bourjat - Delphine Gonnard

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 18h30 à 22h00

1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017

Section de fonctionnement

Dépenses : 94 805.46 €

Recettes : 313 036.87 €

Section d'investissement

Dépenses : 182 826.29 €

Recettes : 94 861.33 €

L'affectation de résultats sera la suivante :

Au compte 1068 Investissement : 87 964.96 €

Au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 130 266.45 €

Approuvé à l'unanimité.

2. Vote du taux des taxes locales

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales compte tenu de la conjoncture actuelle.

Les taux des taxes locales resteraient donc à :

Taxe d'habitation : 7.62

Taxe foncière (bâti) : 12.43

Taxe foncière (non bâti) : 53.82

Approuvé à l'unanimité.

3. Subvention aux associations

- Association Anciens Combattants 250 €
- Bibliothèque Pour Tous Saint Félicien 150 €
- ADMR 400 €

- Sou des écoles laïques St Félicien 50€ (déjà versé)
- Comité des fêtes 300 € + 850 € si le feu d'artifice a lieu

4. Approbation du Budget Primitif 2018

Section de fonctionnement

- Dépenses et recettes équilibrées à 293 367.45

Section d'investissement

- Dépenses et recettes équilibrées à 314 018.96

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

5. Recrutement d'un agent contractuel à temps non complet

Madame le Maire indique que le contrat de Madame Véronique Vernet arrive à terme.

Madame Vernet a assumé la fonction d'agent d'entretien durant 6 ans.

Madame le Maire propose de recruter Madame Vernet sur un poste d'agent contractuel à temps non complet en contrat à durée indéterminée pour une durée de travail hebdomadaire de 2 heures.

Le conseil municipal approuve l'embauche de Madame Véronique Vernet et autorise Madame le Maire à effectuer ce recrutement.

6. Bâtiments

Suite au déménagement d'un locataire, des travaux de rafraîchissement (peinture, sol...) sont à effectuer. Le devis de l'entreprise Fombonne d'un montant de 6850.80 € TTC est accepté à l'unanimité.

Ce logement sera remis à la location à compter du 1^{er} juin pour un loyer de 320€.

Accessibilité : Suite à la validation de l'Adap, les travaux d'aménagement doivent être programmés. Plusieurs solutions sont envisagées. Le conseil municipal décide de faire effectuer une étude pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes, de la mairie et l'éventuelle création de toilettes publiques. Le conseil municipal décide de valider le devis de Géoa d'un montant de 810€ TTC, permettant d'étudier le projet souhaité.

L'entreprise Sanisav est intervenue pour la remise en fonction du chauffage de l'église.

Le Conseil Municipal souhaite que Madame le Maire étudie les potentialités d'aménagement du terrain de Pervençères.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches et à solliciter les subventions auprès des divers financeurs.

7. Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit l'élaboration du PLU le 8 février 2016.

Le PADD, Projet d'aménagement et de développement durables constitue le projet de la commune à partir duquel la partie réglementaire et opposable du PLU sera établie.

Un premier débat a eu lieu sur le PADD le 18 juillet 2017.

Madame le Maire expose aux membres du conseil l'état d'avancement de ce projet ; s'ouvre alors un débat complémentaire.

8. Voirie

Programme de voirie 2018 : le conseil municipal valide le programme de voirie qui sera réalisé par l'entreprise EVTP pour un montant de 25 298.52 € HT.

Le curage des fossés sera réalisé par l'entreprise Bourjat Martial (2300€ HT) et le débroussaillage par l'entreprise Astier 1410€ HT).

9. Cimetière

Concernant l'installation d'un columbarium de 6 cases à l'entrée du cimetière, deux devis proposés. Celui de l'entreprise Gay s'élève à 3924€ TTC et celui de l'entreprise Pollet à 2628€ TTC. Le conseil municipal retient l'entreprise Pollet.

La mise en place d'un règlement pour le cimetière et le columbarium reste à faire.

10. Divers

- Devant l'église, les plantes seront bientôt installées dans les nouvelles jardinières.
- Concernant la collecte des ordures ménagères, des soucis ont été constatés, notamment pour la collecte du papier/carton ; ceux-ci ont été résolus. L'agglomération envisage la mise en place de colonnes de tri supplémentaires à la croix de Saint Roch. L'agglomération a entrepris les démarches auprès du département.
- La commune décide de verser la cotisation relative au FUL (Fond Unique de Logement) d'un montant de 81.20€.
- Madame le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le projet de PLH (Programme Local de l'Habitat) d'Arche Agglomération. Accepté à l'unanimité
- Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de soutien technique entre la commune et Arche Agglomération.
- Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter diverses demandes de subventions (DETR, fond de soutien, leader...) pour les projets communaux.
- Madame le Maire informe les membres du conseil qu'une rencontre est prévue le 6 avril avec l'entreprise Eurovia,

le cabinet Julien et le département concernant les désordres constatés sur la traversée du village (RD115).

La prochaine réunion du conseil municipal sera programmée ultérieurement.